

- Première résolution

L'Assemblée Générale, après avoir entendu les rapports du Conseil d'Administration et les rapports du Commissaire aux Comptes, approuve les comptes annuels avec un Bilan ayant pour total 2 154 092 €, un Compte de résultat ayant pour résultat une insuffisance de ressources de 525 291 €, et une Annexe, arrêtés au 31 décembre 2018, tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans les comptes et résumées dans ces rapports.

En conséquence, elle donne pour l'exercice clos le 31 décembre 2018, quitus de leur gestion à tous les Administrateurs.

- Deuxième résolution

L'Assemblée Générale approuve la proposition du Conseil d'Administration et, après avoir constaté que les comptes de l'exercice 2018 font apparaître une insuffisance de ressources de 525 291 €, décide de l'affecter de la manière suivante :

✓ Réserves : - 525 291 €

Le montant positif des réserves après affectation s'élèvera à : 242 414 €

- Troisième résolution

L'Assemblée Générale ratifie les affectations et prélèvements opérés en 2018 sur les fonds provenant des dons et legs.

- Quatrième résolution

L'Assemblée Générale élit comme Administrateur Monsieur Jacques BELLET, dont le mandat est venu à expiration, pour une nouvelle durée de trois années, soit jusqu'à l'Assemblée Générale qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2021.

- Cinquième résolution

L'Assemblée Générale élit comme Administratrice Madame Angelina POLI pour une durée de trois années, soit jusqu'à l'Assemblée Générale qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2021.

- Sixième résolution

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur de l'original, d'un extrait ou d'une copie du procès-verbal constatant ses délibérations, à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité, de dépôt et autres qu'il appartiendra.